

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	21 septembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 septembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivée à 19h 10**), Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE (**arrivée à 19h17**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI (**arrivée à 19h06**), Madame Danièle KAMENI, (**arrivée à 19h04**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Nassera ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VILLEPARISIS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE – MUR D'ESCALADE - PISTE DE BMX - CRÉATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES ET EXTENSION DU RÉFECTOIRE DU GROUPE SCOLAIRE ERNEST RENAN ET CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE RANGEMENT À L'ÉCOLE RÉPUBLIQUE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 septembre 2022,

Considérant que des fonds de concours sont attribués par la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France afin de soutenir les investissements des communes,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France accorde un concours financier aux investissements liés à l'évolution de la population,

Considérant que la construction d'un troisième collège, l'accueil de nouvelles populations liées à des opérations immobilières engagées sont autant d'éléments invitant la Ville à construire de nouvelles infrastructures adaptées,

Considérant que la réalisation des projets tels que la construction d'un mur d'escalade, la réfection d'une piste de BMX, la construction d'un local de rangement à l'école République, la création de bâtiments modulaires, l'extension du réfectoire du groupe scolaire Ernest Renan et l'aménagement d'une cour végétalisée et inclusive sont nécessaires pour répondre à ces enjeux,

Considérant que le plan de financement de la réalisation de ces quatre projets sont les suivants :

Projet 1 : Mur d'escalade

	DÉPENSES	RECETTES
OBJET	MONTANT HT	MONTANT HT
Études et travaux (fournitures, pose...)	40 080.00 €	
Fonds de concours CARPF (50 %)		20 040.00 €
Reste à charge de la commune (50 %)		20 040.00 €
TOTAL	40 080.00 €	40 080.00 €

Projet 2 : Piste de BMX

	DÉPENSES	RECETTES
OBJET	MONTANT HT	MONTANT HT
Études et travaux (fournitures, pose...)	486 072.28 €	
Financement de la Région Ile-de-France (9.26%)		45 010.29 €
Fonds de concours CARPF (40.74%)		198 025.85 €
Reste à charge de la commune (50%)		243 036.14 €
TOTAL	486 072.28 €	486 072.28 €

Projet 3 : Création de bâtiments modulaires et extension du réfectoire du groupe scolaire Ernest Renan et l'aménagement d'une cour végétalisée et inclusive

	DÉPENSES	RECETTES
OBJET	MONTANT HT	MONTANT HT
Études et travaux (fournitures, pose...)	710 291.56 €	
DSIL (28.1542%) – Montant plafonné		199 977.00 €
Fonds de concours CARPF (21.8458%)		155 168.78 €
Reste à charge de la commune (50%)		355 145.27 €
TOTAL	710 291.56 €	710 291.56 €

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-355104527876-80-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception : 10/10/2022

Projet 4 : Construction d'un local de rangement à l'école République

	DÉPENSES	RECETTES
OBJET	MONTANT HT	MONTANT HT
Études et travaux (fournitures, pose...)	78 510.00 €	
Fonds de concours CARPF (50 %)		39 255.00 €
Reste à charge de la commune (50 %)		39 255.00 €
TOTAL	78 510.00 €	78 510.00 €

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1er

SOLLICITE quatre fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France en vue de participer au financement des travaux d'équipement susmentionnés.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de fonds de concours.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

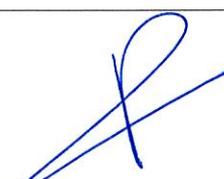
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance